

MODALITÉS DU SERVICE DE BASE MDG DE SURVEILLANCE DU CRÉDIT

1. Généralités

Le service de base MDG de surveillance du crédit est fourni par MDG Computers Canada Inc. En vous inscrivant au service de base de surveillance du crédit, vous acceptez les présentes modalités de service (l'« **entente** »).

Dans la présente entente, les mots « votre » ou « **vous** » désignent toute personne qui accepte les présentes modalités du service de base optionnel et gratuit de surveillance du crédit (le « **service de base de surveillance du crédit** » ou le « **service** »). « **MDG** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** » renvoient à MDG Computer Canada Inc. ou à MDG Financial Inc.

La présente entente peut être mise à jour de temps à autre, et vous devez consulter notre site Web indiqué ci-dessous pour vous assurer que vous disposez de sa version la plus récente.

En acceptant la présente entente, vous convenez que vous l'avez lue et que vous en comprenez et acceptez le contenu. Nonobstant toute autre section de la présente entente, la publication de la version actuelle de la présente entente à [Modalités du service de base MDG de surveillance du crédit](#) est considérée comme un avis vous informant des modalités de la présente entente, lorsqu'un avis doit ou peut être donné en vertu des présentes. La présente entente peut être modifiée de temps à autre par MDG, mais la version actuelle de l'entente sera publiée sur le site Web à [Modalités du service de base MDG de surveillance du crédit](#).

Il est important de lire attentivement l'intégralité de la présente entente, car certaines de ses dispositions ont une incidence sur vos droits légaux.

2. Qui peut s'inscrire au service de base de surveillance du crédit?

- a. Vous devez être âgé de 18 ans ou plus.
- b. Vous devez avoir un numéro d'assurance sociale canadien valide.
- c. Vous devez être un résident canadien pour vous inscrire au service de base MDG de surveillance du crédit.
- d. Vous devez transmettre une demande de compte de crédit (le « compte de crédit ») à MDG pour vous inscrire au service de base de surveillance du crédit, mais vous pourriez recevoir le service de base MDG de surveillance du crédit même si votre demande de compte de crédit n'est pas finalement approuvée.

MDG se réserve le droit de refuser le service à toute personne, et de suspendre, révoquer ou annuler immédiatement le service pour des raisons graves, y compris la fraude.

Le service de base de surveillance du crédit est assujéti aux lois applicables, à toutes les règles adoptées par MDG et à nos politiques et pratiques en matière de protection de la vie privée consultables à [Politique en matière de confidentialité](#), qui peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis, sauf disposition contraire de la loi.

3. Confidentialité

Pour savoir ce que nous faisons de vos renseignements personnels et les choix que vous pouvez faire, consultez la [Politique en matière de confidentialité](#) de MDG.

4. Licence

Après votre inscription au service de base de surveillance du crédit, nous vous accordons une licence d'utilisation du service pour votre usage personnel. Nous nous réservons tous les droits sur l'ensemble des logiciels et des technologies utilisés pour fournir le service. Nous pouvons retirer votre licence. Vous ne pouvez pas transférer cette licence.

5. Acceptation des modalités; inscription au service de base de surveillance du crédit; obtention de vos renseignements de crédit

L'inscription au service de base de surveillance du crédit est facultative. Le fait que vous vous inscrivez ou non au service de base de surveillance du crédit n'affectera pas les demandes de crédit que vous transmettez ni les modalités de toute entente actuelle avec nous. Vous pouvez également annuler votre inscription à tout moment, comme l'indique la section « Annuler votre inscription » ci-dessous.

Le service de base de surveillance du crédit est un service gratuit distinct qui vous est fourni lorsque vous vous inscrivez aux services et acceptez les modalités de la présente entente. Le service est distinct de tous les autres produits et services optionnels offerts sous la marque MDG, y compris, par exemple, le service Premium MDG de surveillance du crédit. Le service de base de surveillance du crédit ne vous fournit que votre pointage de crédit.

6. Votre autorisation à ce que nous obtenions vos renseignements de crédit

En vous inscrivant au service de base de surveillance du crédit, vous consentez expressément à ce que nous demandions, recevions et utilisions les données de votre fiche de crédit auprès des agences d'évaluation du crédit, comme décrit ici. Vous acceptez de nous donner des instructions écrites pour demander, recevoir et utiliser des exemplaires de fiches de crédit, de pointages de crédit et d'autres renseignements vous concernant provenant de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, d'agences d'évaluation du crédit. Vous reconnaissez également que vos instructions nous permettent d'obtenir ces renseignements à tout moment, tant que vous êtes inscrit au service de base MDG de surveillance du crédit. Vous acceptez également que nous puissions le faire même si vous n'avez pas de compte de crédit actif chez nous. Sans limiter la portée de ce qui précède, vous acceptez et confirmez que vous comprenez que MDG peut obtenir et utiliser vos renseignements de crédit et d'autres renseignements que vous fournissez au moment de l'inscription ou après celle-ci pour :

- **vous fournir gratuitement votre pointage de crédit venu d'une ou de plusieurs des principales agences d'évaluation du crédit dans le cadre du service de base de surveillance du crédit; et**
- **vous faire correspondre à des produits et des offres de MDG susceptibles de vous intéresser, et vérifier si vous êtes admissible à ces produits.**

7. Annuler votre inscription

Vous pouvez retirer votre consentement à l'inscription au service de base MDG de surveillance du crédit en tout temps en ouvrant une session sur le portail de MDG et en suivant les étapes prescrites, en nous appelant au 1 800 906-0976, poste 352, ou en nous écrivant à MDG, 2940, cercle Bristol, Oakville (Ontario) L6H 6G4. Nous mettrons fin à votre inscription au service de base de surveillance du crédit après avoir reçu votre demande et, dans tous les cas, au plus tard 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre demande.

Une fois que nous avons mis fin à votre inscription au service de base de surveillance du crédit, vous n'aurez plus accès au service. À partir de cette date, nous n'obtiendrons plus vos fiches de crédit, vos rapports de consommation ou vos pointages de crédit pour notre usage, **sauf** dans les cas suivants :

- nous pouvons obtenir et utiliser vos fiches de crédit, vos rapports de consommation et vos pointages de crédit conformément à tout autre consentement que vous nous avez donné; et
- si vous avez ouvert un compte de crédit chez nous, nous pouvons obtenir des fiches de crédit, des rapports de consommation et des pointages de crédit à votre sujet pour quelque raison que ce soit, de temps à autre, à l'avenir, lors de la mise à jour, du renouvellement ou de la prolongation de votre compte de crédit, ou après la clôture de votre compte de crédit, si vous nous devez un montant lié à votre compte de crédit.

8. Service de base de surveillance du crédit

- a. Pointage de crédit. Vous comprenez que le pointage de crédit inclus dans le service est obtenu auprès d'une agence d'évaluation du crédit. Le pointage de crédit mesure la probabilité qu'une personne continue à payer ses dettes à temps. Il existe de nombreux pointages de crédit distincts sur le marché, établis sur différents modèles, avec différentes valeurs de pointage, et les prêteurs et les prestataires de services utilisent une variété de pointages de crédit distincts pour prendre des décisions de crédit. Le pointage de crédit fourni dans le cadre du service est uniquement destiné à des fins éducatives/informatives et n'est pas destiné à être utilisé par les prêteurs.

Le pointage de crédit inclus dans le cadre du service peut ne pas être le même que celui utilisé par vos prêteurs ou d'autres utilisateurs commerciaux pour prendre des décisions de crédit à votre sujet. Le pointage de crédit ne peut évaluer que les renseignements sur les comptes qui figurent dans votre fiche de crédit, comme ils ont été communiqués par les créanciers à l'une des agences nationales d'évaluation du crédit ou aux deux, et qui figurent dans votre fiche de crédit à un moment précis. Les comptes non signalés, supprimés ou modifiés par la suite dans votre fiche de crédit ne seront pas pris en compte dans votre pointage. Les agences d'évaluation du crédit ne conservent pas les renseignements relatifs à votre pointage de crédit et ne sont pas en mesure de les modifier, mais elles peuvent vous aider à corriger les renseignements inexacts ou obsolètes contenus dans votre fiche de crédit. Les agences d'évaluation du crédit ne peuvent pas engager de procédure de contestation en votre nom; vous devez le faire vous-même. Equifax Canada et TransUnion Canada disposent toutes deux de formulaires pour demander la correction des erreurs et la mise à jour des renseignements. Remplissez ce formulaire pour demander à corriger des erreurs :

- [Equifax](#)
- [TransUnion](#)

- b. N'est pas un outil de réparation du crédit. Vous comprenez que le service n'est pas un outil de réparation de crédit ou une forme de service de conseil en crédit, et que MDG ne fait aucune déclaration ou promesse que le service améliorera votre pointage ou votre profil de crédit ou qu'il vous fournira de l'aide à cet égard.
- c. Nouvelles fonctionnalités. Vous acceptez que nous puissions, de temps à autre, lancer de nouvelles fonctionnalités, modifier ou supprimer des fonctionnalités actuelles ou remplacer le service par un service substantiellement semblable, à notre seule discrétion. Nous vous signalerons ces changements de fonctionnalités si la loi nous y oblige. En utilisant des fonctionnalités nouvelles ou modifiées lorsqu'elles deviennent accessibles, vous acceptez d'être lié par les règles et les modalités relatives à ces fonctionnalités.

9. Sécurité

Assurez-vous que votre navigateur est à jour. Nous recommandons que votre navigateur soit au minimum une version qui supporte le chiffrement à 128 bits avec Secure Sockets Layer version 3.0 ou supérieure.

Vous êtes responsable de préserver la confidentialité de vos identifiants de connexion au portail MDG, y compris votre adresse de courriel, votre identifiant personnel et votre mot de passe.

10. Limite de responsabilité

EN AUCUN CAS MDG NE SERA RESPONSABLE ENVERS VOUS DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, EXEMPLAIRE, PUNITIF OU SPÉCIAL, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, EN VERTU DE TOUTE THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE OU DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA RUPTURE DE CONTRAT, LA CONFIANCE, LA PRÉCLUSION, LA NÉGLIGENCE OU LA RESPONSABILITÉ STRICTE), OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE DE PROFIT (ENCOURUE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT), TOUTE PERTE DE CLIENTÈLE OU DE RÉPUTATION COMMERCIALE, TOUTE PERTE DE DONNÉES, TOUT COÛT D'APPROVISIONNEMENT EN BIENS OU SERVICES DE RECHANGE, TOUT DOMMAGE STATUTAIRE OU TOUTE PERTE INTANGIBLE DÉCOULANT DE VOTRE ACCÈS AU SERVICE DE BASE DE SURVEILLANCE DU CRÉDIT OU DE SON UTILISATION, MÊME SI MDG A ÉTÉ INFORMÉE À L'AVANCE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

11. Exclusion de garantie

VOUS ACCEPTEZ D'ASSUMER TOUS LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DU SERVICE DE BASE DE SURVEILLANCE DU CRÉDIT, QUE MDG LE FOURNIT « EN L'ÉTAT », ET QUE MDG N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, DANS LE CADRE DES PRÉSENTES. MDG DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALITÉ OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION. AUCUN CONSEIL NI AUCUNE INFORMATION, QU'ILS SOIENT ORAUX OU ÉCRITS, OBTENUS PAR VOUS AUPRÈS DE MDG, OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE MDG, NE CRÉERA DE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

12. Indemnisation

Vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité MDG, ses sociétés affiliées et ses filiales, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents, successeurs et ayants droit respectifs à l'égard de toute perte ou menace de perte découlant de, liée à, fondée sur des allégations liées à, quelle qu'en soit la raison, l'un des éléments suivants : votre violation de la présente entente; votre utilisation du service de base de surveillance du crédit; toute allégation selon laquelle votre utilisation du service de base de surveillance du crédit viole une loi applicable; ou toute réclamation découlant de, ou liée à, vos actes de négligence ou vos omissions.

Cette obligation survivra à la résiliation ou à l'expiration de la présente entente ou à votre utilisation du service de base de surveillance du crédit. En outre, vous collaborerez dans toute la mesure nécessaire à la défense de toute réclamation définie en vertu de la présente section. Vous reconnaissez que les dommages causés par l'utilisation inappropriée du service de base de surveillance du crédit peuvent être irréparables. Par conséquent, MDG a le droit de demander un redressement équitable en plus de tous les autres recours.

MDG se réserve le droit d'assumer à ses propres frais la défense et le contrôle exclusifs de toute question faisant l'objet d'une indemnisation de votre part.

13. Aucune renonciation

Si MDG n'exerce pas ou ne fait pas valoir un droit ou un recours légal dont elle dispose, elle ne sera pas réputée avoir renoncé à ses droits ou recours. Toute renonciation à une disposition de la présente entente ne sera en vigueur que si MDG déclare expressément dans un écrit signé qu'elle renonce à une disposition particulière de la présente entente.

14. Recours et mesures injonctives

Nous pouvons utiliser tous les recours juridiques à notre disposition en plus des recours prévus par les présentes modalités.

Vous acceptez que MDG puisse demander une mesure d'injonction (ou un type équivalent de mesure juridique urgente) en ce qui concerne l'objet de la présente entente et tout autre recours juridique qu'elle peut exercer.

15. Divisibilité

Si une disposition des présentes modalités viole une loi, nous acceptons de la considérer comme automatiquement révisée de manière à ce qu'elle soit conforme à la loi et à ce qu'elle corresponde le plus étroitement possible à notre intention initiale. Les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

16. Survie

Même si votre inscription au service de base de surveillance de crédit prend fin, les modalités de la présente entente qui se rapportent à des événements susceptibles de se produire après la résiliation subsisteront et continueront de s'appliquer après la résiliation.

17. Tiers bénéficiaire

L'une ou l'autre des parties est autorisée à faire valoir ses droits en vertu des présentes modalités. Sinon, aucune autre personne ou société ne sera un tiers bénéficiaire des présentes modalités.

18. Cession

Si nécessaire, nous pouvons céder à une autre partie les droits que nous confère la présente entente. Vous ne pouvez pas céder vos droits en vertu de la présente entente.

19. Loi applicable

La présente entente est régie par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui y sont applicables. Vous acceptez que les tribunaux de la province de l'Ontario détiennent la compétence exclusive pour connaître toute action découlant de la présente entente. La présente entente ne modifie pas les autres ententes que vous pourriez avoir avec MDG. En cas de conflit entre une autre entente conclue avec MDG et la présente entente, cette dernière prévaut aux fins du service de base de surveillance du crédit.

20. Modalités rédigées en anglais

It is the express wish of the parties that this Agreement and any directly or indirectly related documents be drawn up in English. Les parties ont exprimé la volonté expresse que les modalités de la demande et tous les documents s'y rattachant directement ou indirectement soient rédigés en anglais.